

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2014 – Convocation du 8 décembre 2014

Compte rendu affiché le 26 décembre 2014

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Alain MARTIN-RABAUD, Bernard SABATIER, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Claire POINT par Claire LEBAHAR, Tameur GUENNAT par Michel HU, Jamila HARZALLAH par Alain MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Convention de mise à disposition du minibus

La Commune de Neuville-sur-Saône est signataire d'un contrat de location d'un minibus, financé par le biais de la publicité.

Ce véhicule est destiné par ordre de priorité à l'usage :

- des services municipaux
- des associations de la commune

La mise à disposition du véhicule à une association nécessite la signature préalable d'une convention. Celle-ci, jointe en annexe, précise le cadre dans lequel s'inscrit la mise à disposition, liste les obligations des deux parties et répartit les responsabilités.

La convention devra être renouvelée annuellement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **AUTORISE Madame le Maire à signer des conventions avec les différentes associations neuvilloises concernées durant toute la durée du mandat et à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 18 décembre 2014
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 19/12/2014
- Publication ou affichage le 19/12/2014

Valérie GLATARD, Maire.

